



## Usagers mécontents, gares enfumées, qu'elles sont les modalités d'une action collective d'usagers mécontents ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 13 décembre 2017

---

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment agir judiciairement contre la SNCF qui ne fait pas respecter pas la législation anti-tabac dans de très nombreuses gares (Gare de Lyon, Gare de l'Est, Gare Montparnasse, Gare St-Charles à Marseille que j'utilise fréquemment, et bien d'autres) : la cigarette est interdite dans la totalité des quais (couverts et non-couverts) des gares mentionnées plus-haut, et je dois pourtant la subir à chaque montée et descente du train, et sur plusieurs centaines de mètres ! Etant fortement asthmatique, je vous laisse imaginer les conséquences sur ma santé ...

J'ai lu de nombreuses réponses que vous donnez sur l'espace questions/réponses de votre site : vous y rappelez précisément la législation en vigueur, mais le moins qu'on puisse dire est que vous n'incitez guère à l'action judiciaire !

Toutes vos réponses suggèrent :

- de se plaindre aux contrôleurs : déjà fait...,
- de poster des messages sur les forums de la SNCF : je dois en être à une dizaine, et je ne puis que constater le même désarroi chez de nombreux autres usagers - qui se font régulièrement envoyer sur les roses par les agents de la SNCF eux-mêmes - et l'inaction de la SNCF suite à ces messages,
- et de contacter le chef de gare, dont les coordonnées sont simplement introuvables !

Je souhaiterais donc connaître les modalités d'une action collective d'usagers mécontents (et il y en a !) et soucieux de protéger leur santé et celle de leur famille contre ce fléau !

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous.

### Réponse :

Le tabagisme dans les réseaux de transport de la région parisienne constitue un véritable problème pour les usagers.

Depuis plusieurs années notre association est en relation avec les services de la SNCF à ce sujet. Elle a été mobilisée en 2005 dans le cadre d'évaluation de l'application de la loi Evin et en 2011 et 2013 pour des journées d'information sur la réglementation de protection contre le tabagisme et de sensibilisation organisées à l'initiative de la SNCF.

Au constat du peu d'effet de ces actions, [notre association francilienne](#) a constitué un groupe de travail dont l'objectif est de préparer une action forte de communication suivie éventuellement d'une action en justice. Rapprochez-vous de ses adhérents en apportant votre soutien si possible actif

Nous militons pour que les actions de groupe puissent concerner la protection contre le tabac qui a été exclue de la loi qui les encadre.